

APPEL À PROJET

Atelier réparation cycles au Fort de Feyzin

AVRIL 2026

Date de lancement de l'appel à projet le 10 avril 2026

Date de remise des dossiers le 10 mai 2026 à 23h59

Dossier à transmettre impérativement aux deux mails
suivants (format PDF) m.lajara@ville-feyzin.fr et

c.marguin@ville-feyzin.fr

feYZIN 

VILLE DU GRAND LYON

La Ville de Feyzin

Feyzin est une ville de 10 351 habitants, bénéficiant d'une situation géographique stratégique.

Située à 20 min de Lyon, la Ville se trouve au croisement de l'autoroute A7 et du Boulevard Urbain Sud. De nombreux transports desservent la commune : TER, bus et tramway.

Depuis 2021, la Ville accueille un atelier de réparation de vélos au Fort de Feyzin.



Le Fort de Feyzin

La Ville de Feyzin est propriétaire depuis 2003 d'un Fort militaire de type Séré de Rivières datant de 1875.

Le Fort est situé au sein d'un espace boisé de 26 hectares, en lisière du plateau agricole des Grandes Terres.

Accueillant chaque année des milliers de visiteurs et promeneurs, le Fort est un espace de détente et de pratique sportive d'exception.

Le site est facile d'accès grâce à :

- Une desserte TCL à 200 m ;
- Un grand parking gratuit aménagé ;
- Une piste de vélo sécurisée.



Le Fort de Feyzin,
1 Allée Seré de Rivières
69320 Feyzin

Objet de l'appel à projet

La Ville de Feyzin souhaite proposer des services supplémentaires aux habitants autour du vélo.

En effet, Feyzin ne compte aucun atelier de réparation de vélos.

Pour un Feyzinois désirant faire réparer son vélo, la solution la plus proche est située à Vénissieux. De plus, dans le cadre du développement du Fort et des Grandes Terres comme zone de loisirs et de promenade, la commune souhaiterait développer à terme un lieu ressource autour du vélo loisirs.

A ce titre, dans le cadre de sa politique cyclable, la Ville de Feyzin souhaite proposer une permanence d'atelier de réparation cycles au Fort de Feyzin.

Il est noté que dans le cadre de sa politique d'insertion sociale et d'emploi, la Ville de Feyzin souhaite poursuivre son engagement pour l'insertion dans le cadre du projet du Fort de Feyzin.

Une attention particulière sera donc apportée à toutes candidatures favorisant l'insertion professionnelle.

Descriptif du local

Le lieu comprend une salle de 60 m² pouvant servir d'espace de stockage et de lieu de manutention.

IMPORTANT : le lieu ne comprend aucun équipement nécessaire à l'activité. C'est au titulaire de fournir le matériel.

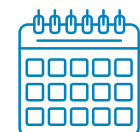
Photos non contractuelles, salle équivalente.



*Visite des lieux et de la salle **obligatoire** en contactant Mme Maude LAJARA au 04 72 21 46 90
ou au 04 72 21 46 45*

Cahier des charges

Tenue d'un atelier de réparation de cycles : "CYCLOFORT"



Période d'activité : 15 semaines, de début juin 2026 à fin septembre 2026, avec deux semaines de fermeture en août.



Le titulaire devra être présent de manière permanente :

- les mercredis de 16h00 à 18h00 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00.

Et de manière exceptionnelle aux évènements suivants :

- Grandes Terres en fête, le samedi 6 juin 2026 de 11h00 à 18h00 ;
- Rékup & Brikol, le dimanche 27 septembre 2026, de 14h00 à 18h00.



Sauf en cas de fermeture exceptionnelle du Fort de Feyzin, le titulaire a l'obligation d'être présent sur toute la période d'activité définie.



Cahier des charges

Le titulaire s'engage à assurer les prestations suivantes :

- Animer une permanence de réparation de cycles ;
- Animer des sessions d'auto-réparation pour les habitants ;
- Inclure une réparation à titre gracieuse des vélos de la Ville par an ;
- Veiller à la bonne tenue des locaux d'accueil de l'activité (stockage limité) ;
- Fournir, le mois suivant la fin de l'activité, un bilan quantitatif et détaillé de la permanence.

Domaine d'expertise :

- Vélo, VTT, VTC, vélo à assistance électrique, vélo cargo ;
- Adultes ou enfants.

Vente de vélos de seconde main :

L'activité pourra prévoir la revente de vélos issus de dons.

Budget :

La subvention de la Ville de Feyzin sera à hauteur de **2500€ TTC** pour les 15 semaines de permanence, soit la durée totale du contrat.



Modalités de l'appel à projet

Le dossier du candidat devra comprendre :

- un descriptif des activités de la structure candidate ;
- les coordonnées complètes de l'interlocuteur identifié au sein de la structure sur le dossier (qualité et coordonnées), et le CV des intervenants ;
- un descriptif du matériel à disposition ;
- une grille tarifaire des prestations ;
- les besoins spécifiques en électricité le cas échéant ;
- si la structure est déjà existante : kbis et dernier bilan comptable, la copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle / si la structure favorise l'insertion par l'activité économique : fournir l'agrément correspondant.

Format de la candidature :

Le dossier sera rédigé en langue française ainsi que les documents associés. Tous les éléments financiers seront exprimés en euros.

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail avec accusé de réception, via wetransfer et au format PDF, aux deux adresses suivantes : m.lajara@ville-feyzin.fr et c.marguin@ville-feyzin.fr ; le candidat transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Seules les candidatures complètes et reçues avant le 10 mai 2026, 23h59 seront prises en considération.

Modalités de l'appel à projet

Publicité :

Communication sur le site internet de la Ville, page Facebook, réseaux de partenaires.

Le présent appel à projet et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site internet de la Ville : <https://www.ville-feyzin.fr/lamairie/publications-reg/appels-a-projet>

Projets éligibles :

Création ou développement d'une entreprise commerciale, association, entreprise ou association d'insertion.
Immatriculation obligatoire au Registre des métiers ou Registre du commerce et des sociétés.

Examen des candidatures :

L'appréciation des dossiers est assurée par la commune de Feyzin sur la base des critères suivants : respect du cahier des charges, qualité et nature de l'offre proposée, candidatures favorisant l'insertion professionnelle, expérience et motivation du candidat, capacité à s'intégrer dans l'environnement local.

Une convention sera signée entre le candidat retenu et la Ville de Feyzin.



Pôle Cadre de Vie

m.lajara@ville-feyzin.fr

04 72 21 46 90 ou au 04 72 21 46 45